

Bulletin du Séminaire de la Très Sainte Trinité

- Mars 2017 -

Par Mgr Donald J. Sanborn

Most Holy Trinity Seminary Newsletter, Mars 2017.
EtudesAntimodernistes.fr, Mars 2017.

[L'infaillibilité disciplinaire de l'Église faussement contestée]

Bien chers fidèles,

Dans la photo au milieu de la page, vous pouvez voir nos ordinands. M. l'abbé Damien Dutertre, de France (en tunique blanche), a reçu le sous-diaconat ; les autres ont reçu l'un des ordres mineurs. En juin, j'ordonnerai M. l'abbé Dutertre au diaconat, et les quatre autres au prochain ordre mineur. Comme toujours souvenez-vous des séminaristes dans vos prières. Ce sont vos futurs prêtres. Leur formation et leur persévérance au séminaire est d'importance capitale pour l'Église à l'avenir.

Reconnaître et résister. Récemment, un article paru dans *The Remnant* [journal américain « traditionaliste » qui soutient la position et la politique de la fraternité] par M. Robert Siscoe¹ pour défendre la position *reconnaître et résister* adoptée par rapport à la papauté dans la situation présente.

Pour ceux qui ne connaissent pas très bien ce dont je parle, cette position (R & R) stipule que nous devons reconnaître les « papes » de Vatican II et leur hiérarchie comme de véritables papes et une véritable hiérarchie catholique, et en même temps *résister* à tout ce qui est faux dans leur enseignement ou mauvais dans leurs disciplines.

Cette position fut adoptée à l'origine par Mgr. Lefebvre, qui disait que nous devons trier le magistère *Novus Ordo*, n'acceptant que ce qui est en accord avec la Tradition, et rejetant le reste. La Fraternité Saint Pie X a fonctionné sur ce principe depuis ses débuts, dans les années 1970. Il semble qu'ils [les membres de ladite fraternité] s'uniront bientôt aux modernistes, ce qui changera nécessairement leur position en *reconnaître et accepter*.

Il y a maintenant une résistance à la volonté de la FSSPX de rallier les modernistes. Ils [les membres de la résistance] ne sont pas très nombreux ; ils sont désorganisés. Mais ce sont eux qui portent le flambeau de la position R & R.

La position *Reconnaître et Résister* soutient que l'Église catholique est capable d'errer, même dans la foi, et ce lorsqu'elle enseigne universellement la doctrine et promulgue des disciplines universelles, y compris le droit canonique et la liturgie sacrée.

¹ M. Robert Siscoe est le co-auteur d'un livre de 800 pages contre le sédévacantisme [*True or False Pope : Vrai ou Faux Pape*].

Dans un tel cas, selon le système R & R, ceux qui empêchent l'Église de défaillir sont les fidèles qui résistent à ces fausses théories et mauvaises disciplines. L'Église, en d'autres termes, reste fidèle non par le pape et la hiérarchie, mais par les résistants.

Ces promoteurs de la position R & R recherchent des faits historiques afin de renforcer leur position. Ils essaient de trouver dans le passé des cas où « l'Église a commis une erreur » mais fut sauvée par les brebis rebelles.

M. Siscoe a pensé avoir trouvé un exemple au moyen-âge. Cela concerne le Privilège Paulin. Le Privilège Paulin est une loi de l'Église basée sur l'enseignement de saint Paul. Il consiste en ce que dans le cas du mariage de deux non baptisés, si l'un venait à se convertir la foi catholique, et l'autre persécutait le catholique, alors le mariage serait dissous. Cela s'appliquerait même si le parti non baptisé devait simplement blasphémer le Christ en face du parti catholique.

Le pape Célestin III (1191-1198) laissa une décision dans laquelle *il affirmait son opinion* selon laquelle le Privilège Paulin pourrait également s'appliquer à des personnes dans un mariage catholique, si l'une des deux devenait hérétique. Il ne publia cependant aucune loi universelle sur ce sujet.

Son successeur, le pape Innocent III (1198-1216), déclara que Célestin avait eu tort à ce sujet. Cependant, *à l'époque*, l'interprétation du privilège paulin était disputée et non encore définie. Saint Robert Bellarmin l'atteste.²

M. Siscoe prétend qu'un pape postérieur, Grégoire IX, promulgua comme loi universelle l'interprétation de Célestin III, imposant ainsi à toute l'Église une loi mauvaise permettant l'adultère.

M. Siscoe pensait avoir le parfait argument en faveur des R & R, et contre les sédévacantistes. Car les sédévacantistes soutiennent qu'il est impossible que toute la hiérarchie catholique enseigne l'erreur en matière de foi et de mœurs, ou que l'Église puisse prescrire ou même permettre une pratique contraire à la foi ou à la morale. Puisqu'il est certain que les papes et les évêques de Vatican II ont précisément agi de la sorte, c'est un signe certain qu'ils ne sont pas de vrais papes ni de véritables évêques catholiques.

Ce qui est particulièrement alarmant, c'est l'allégresse de M. Siscoe dans sa « découverte, » comme s'il avait découvert un trésor. Il semble ravi d'avoir prouvé que l'Église catholique puisse permettre, par une loi universelle, une chose mortellement peccamineuse, contraire à la loi divine. Cela, il l'affirme malgré les nombreux témoignages de papes et de théologiens déclarant la chose impossible.

Pourquoi M. Siscoe se réjouit-il tant de cette doctrine condamnée ? Parce qu'elle lui apparaît comme l'épingle qui fera éclater le « ballon théologique sédévacantiste ». Les sédévacantistes soutiennent en effet, comme je l'ai déjà dit, que la preuve de la non-papauté des « papes » de Vatican II est précisément qu'ils ont autorisé comme lois universelles, des

² « Je réponds que ni Célestin ni Innocent n'ont décrété quelque chose de certain à ce sujet, mais les deux ont répondu ce qui leur semblait le plus probable. Cela est manifestement déduit des paroles du pape Innocent qui, quand il affirme que son prédécesseur pensait différemment, indique par là que tout le sujet était encore matière à opinion. » (*Controverses de la Foi Chrétienne sur le Pontife Romain*, Livre IV, chapitre 14.)

pratiques qui sont des mortellement peccamineuses. Comme une telle aberration est impossible en vertu de l'assistance du Saint-Esprit envers son Église, il est clair que ces soi-disant papes ne bénéficient pas de cette assistance et donc ne jouissent pas du pouvoir d'enseigner, de gouverner et de sanctifier l'Église. Ce ne sont pas de vrais papes ; en fait, ils *ne peuvent pas* être de vrais papes, sauf si l'on est disposé à affirmer que le Saint-Esprit ne préserve pas les papes d'enseigner l'erreur doctrinale à toute l'Église. Mais cela est contraire à la foi.

M. Siscoe semblait penser avoir trouvé une preuve historique irréfutable contre les sédévacantistes.

Recherche insuffisante. M. Siscoe n'a pas fait de recherches suffisantes concernant le sujet. L'interprétation du pape Célestin n'a jamais été promulguée comme loi universelle. Le pape Grégoire IX ordonna spécifiquement que la décision particulière de Célestin fût retirée de ce qu'il allait publié sous le nom de *Décrétales*. Cette information est facilement accessible dans les manuels et encyclopédies de droit canon. L'abbé Cekada a exposé les recherches défectueuses dans une vidéo disponible sur *YouTube* intitulée *Siscoe, Celestine, et Sedevacantism* [M. Siscoe, le pape Célestin et le sédévacantisme], que je recommande à tous de regarder [vidéo en anglais uniquement]. L'abbé Cekada aborde le sujet avec son humour et son à propos habituels.

L'enseignement de l'Église. L'Église est assez claire dans son enseignement sur l'infaillibilité de ses lois et disciplines universelles. Grégoire XVI dit dans l'encyclique *Quo Graviora* du 4 octobre 1833 : « Est-il possible que l'Église, qui est le pilier et le fondement de la vérité et qui reçoit continuellement du Saint-Esprit l'enseignement de toute vérité, puisse ordonner, accorder ou permettre ce qui irait au détriment du salut de l'âme, au mépris et au préjudice d'un sacrement institué par le Christ ? »

Le même pontife déclara dans l'encyclique *Mirari Vos* du 15 août 1832 : « Ce serait donc un attentat, une dérogation formelle au respect que méritent les lois ecclésiastiques, de blâmer, par une liberté insensée d'opinion, la discipline que l'Église a consacrée, qui règle l'administration des choses saintes et la conduite des fidèles, qui détermine les droits de l'Église et les obligations de ses ministres, de dire que cette discipline est opposée aux principes certains du droit naturel, ou de la présenter comme défective, imparfaite, et soumise à l'autorité civile. »

Le pape Pie VI (1775-1799) dans la Bulle *Auctorem Fidei* condamna comme « fausse, téméraire, scandaleuse, dangereuse, offensive aux oreilles pies, injurieuse à l'Église et à l'Esprit de Dieu par qui Elle est guidée, au moins erronée », la proposition que « l'Église qui est gouvernée par l'Esprit de Dieu aurait pu établir une discipline dangereuse et nuisible ». ³ Saint Augustin, rappelant ces choses « que l'Église fait dans le monde entier », disait : « et donc de discuter si cela doit se faire de cette manière relève de la folie la plus insolente. » (*Epist. 169 ad Januar. De variis cosuetudinibus regionum, cap. V.*)

Tous les théologiens catholiques affirment, en outre, qu'il est au moins *théologiquement certain* que l'Église ne peut pas errer dans ses disciplines universelles, c'est-à-dire qu'elle ne

³ Denzinger n° 1578.

peut pas prescrire ou rejeter, ou même permettre quelque chose de peccamineux. Le fameux théologien Jean de saint Thomas appelle *hérétique* l'idée que l'Église puisse faire une telle chose.⁴

De plus, l'indéfectibilité de l'Église est une doctrine qui appartient à la *foi*. Nous sommes tenus, par la foi, de croire que l'Église, en tant qu'institution, perdurera jusqu'à la fin des temps et perdurera dans le même état dans lequel le Christ l'a fondée. Cela signifie qu'Elle ne peut subir aucun changement substantiel de doctrine, de mœurs ou de disciplines.

Mais tous les traditionalistes s'entendent pour dire que les enseignements et les pratiques promulgués par les papes et les évêques de Vatican II sont contraires à la foi et aux mœurs. Sinon pourquoi leur résister ?

Nous autres, sédévacantistes, raisonnons donc de cette manière : puisque nous sommes tenus de croire que l'Église ne peut jamais défaillir, et puisqu'il est au moins théologiquement certain que l'Église ne peut jamais prescrire ou tolérer ce qui est peccamineux, alors nous devons dans le cas de Vatican II et de ses changements, chercher la cause de la défection ailleurs. Ce qui *peut* faire défection, évidemment, c'est la foi des hommes nommés pour être chefs de l'Église. Nous pouvons donc conclure que ceux qui sont apparemment papes ou évêques *ne peuvent pas* l'être, puisqu'ils ont promulgué de fausses doctrines, de mauvaises disciplines et également de fausses pratiques liturgiques. En d'autres termes, ils nous ont *montré* qu'ils sont de faux pasteurs, parce qu'ils ont contredit l'enseignement de l'Église et ont promulgué des disciplines mauvaises, ce que la véritable hiérarchie catholique ne peut pas faire en raison de l'assistance du Saint-Esprit.

Notre argument repose sur les fondements très solides de la doctrine catholique concernant l'indéfectibilité et l'infaillibilité de l'Église. Succinctement : Si les changements de Vatican II sont une défection de la foi catholique, alors nous sommes obligés *par la foi* de tirer la conclusion certaine que ceux qui les promulguent ne jouissent pas de l'assistance du Saint-Esprit, et ne sont pas la véritable hiérarchie de l'Église catholique.

Sur quelle base la position reconnaître et résister repose-t-elle? La position des R & R repose sur des doctrines *condamnées*. Elle repose sur des principes qui sont certainement *faux*, et peut-être même *hérétiques*.

Le système R & R est à mettre dans le même sac que les gallicans, les vieux catholiques, et Hans Küng, qui sont tous hérétiques. Ils affirment la même chose que les R & R : que la hiérarchie entière pourrait enseigner le mensonge ou promulguer de mauvaises lois, mais que l'Église serait infaillible et indéfectible parce que les gens rejetteraient ces choses.

4 Jean de Saint-Thomas pense ainsi : « En ce qui concerne la substance et la morale de la loi, que le Pontife propose couramment, comme une règle de mœurs à suivre, ce serait hérétique d'affirmer que l'Église pourrait errer, de telle manière qu'elle puisse soit permettre, soit prescrire quelque chose de destructeur, ou contre les bonnes mœurs, ou la loi naturelle ou la loi divine ». De même saint Thomas d'Aquin prouve que ces choses sont convenables qui se font dans la célébration de l'Eucharistie. Il donne comme raison : « la coutume de l'Église, qui ne peut pas errer, puisqu'elle est dirigée par le Saint-Esprit. » (IIIa. q.83, art.5). Le Concile de Trente, session XXII, can. 7 déclare : « Si quelqu'un dit que les cérémonies, les ornements et les signes extérieurs que l'Église catholique utilise dans la célébration des messes incitent à l'impiété, plutôt qu'aux offices de piété, qu'il soit anathème. »

Reconnaître et résister, en affirmant que L'Église peut prescrire ou permettre des actes peccamineux dans ses lois universelles, est, comme l'a dit Pie VI, une doctrine *fausse, téméraire, scandaleuse et dangereuse*. Elle détruit l'essence même de l'Église, qui est l'assistance du Saint-Esprit à la hiérarchie de l'Église. Elle infecte les laïcs d'une attitude perverse, protestante, en passant au tamis tout ce que Rome dit, en prenant ce qui leur plaît et rejetant ce qui leur semble défectueux. Elle réduit l'Église à une institution purement humaine soumise aux faiblesses et aux vicissitudes de la fragilité et de l'ignorance humaines.

Le Christ a promis l'assistance à la *hiérarchie* de l'Église. Il n'a pas promis l'assistance à ceux qui reçoivent la doctrine de la hiérarchie. S'il y a défection de la foi de la part de la hiérarchie, les fidèles n'ont qu'une chose à faire : les fuir comme de faux pasteurs et les dénoncer comme tels. Saint Paul dit : « Mais si nous-mêmes, ou un ange du ciel, vous évangélisait autrement que que nous vous avons évangélisés, qu'il soit anathème. Comme nous l'avons déjà dit, ainsi je le répète : si quelqu'un vous annonce un autre évangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème. » (Galates I, 8-9). Remarquez qu'il n'y a là aucun commandement de « trier », ou de « reconnaître et résister ».

La défection de la foi continue. Puisque nous sommes sur le sujet de la défection de la foi de la part du Novus Ordo, nous devons examiner le dernier commentaire d'*Amoris Laetitia*, l'encyclique « la joie de l'amour » de Bergoglio, ou plutôt, comme certains ont dit, « la joie de l'adultère. »

Le cardinal Novus Ordo Francesco Coccopalmerio est chargé au Vatican d'interpréter les lois du Novus Ordo. Il a dit récemment que les couples qui vivent dans des unions adultères ou fornicatrices peuvent rester ensemble et avoir des relations, pourvu qu'ils désirent changer leur situation, sans pouvoir agir selon leur désir, parce que cela conduirait à un autre péché.

Il donne l'exemple d'une femme qui cohabite avec un homme divorcé et ses enfants. Selon le Cardinal N.O., cette femme « a sauvé l'homme d'un état de désespoir profond, probablement de la tentation du suicide ». Il souligne qu'elle l'a aidé à élever les enfants et a fourni l'occasion d'ajouter un nouvel enfant à la famille.

« Mais évidemment, dit Coccopalmerio, elle ne peut pas [quitter l'homme]. Si en effet, elle quittait l'union, l'homme retournerait à la situation précédente, les enfants seraient laissés sans mère. »

Selon le cardinal, laisser les enfants serait un « nouveau péché. »

Le cardinal se rend-il compte qu'elle n'est pas leur mère du tout, pas même une belle-mère, mais simplement une maîtresse ?

Tout comme Bergoglio, le Cardinal a l'absurde prétention de maintenir l'enseignement traditionnel de l'Église en l'appelant un « idéal. » « L'Église ne doit d'aucune façon renoncer à proposer l'idéal complet du mariage, le plan de Dieu dans toute sa grandeur [...] Toute forme de relativisme, ou un respect excessif en le proposant serait un manque de fidélité à l'Évangile de même qu'un manque d'amour de l'Église. »

Ainsi, les termites modernistes, qui commencèrent leur travail avant Vatican II, ont maintenant pénétré l'enseignement moral de l'Église catholique, niant la doctrine sacrosainte de l'indissolubilité du mariage en permettant l'adultère et la fornication.

Bien qu'il faille s'en attrister, cela n'est pas du tout surprenant. Est-il surprenant que les termites finissent par tout détruire ?

Ce qui est plus déplorable et vraiment surprenant, c'est l'attitude des conservateurs Novus Ordo qui vont d'une manière ou d'une autre défendre cette interprétation comme conforme à la tradition, et qui vont condamner comme « extrêmes » et « dans l'erreur » ceux qui soulignent la rupture avec la tradition et les conséquences logiques qui en découlent nécessairement et que j'ai décrites plus haut. Leur affirmation que « rien n'a changé » est une pure fiction, et ne résistera pas à l'épreuve du temps.

Sincèrement vôtre dans le Christ,

Mgr. Donald J. Sanborn

Recteur